

2026/423

M A I R I E
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

Tél. : 03.87.78.31.93 - Fax : 03.87.78.28.47

Email : heining.mairie@wanadoo.fr

Arrêté municipal 08/2026 du 31 Mars 2026
Délégations au 1^{er} Adjoint

LE MAIRE DE HEINING-LES-BOUZONVILLE,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Locales,

VU la délibération du 20 Mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints

VU le Procès-Verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 20 Mars 2026

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les Adjoints au Maire ;

Article 1 : A compter du 31 Mars 2026 Monsieur Roland KEDINGER, 1^{er} Adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : Actes Administratifs, Concessions, Gestion des Bâtiments Publics, Gestion du Personnel et Commission de Sécurité.

Il sera amené à exercer les fonctions qui suivent : Suivi des actes administratifs, concessions. Gestion du Personnel et Présidence de la Commission de Sécurité.

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'Adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire »

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département au titre du contrôle de légalité de sa notification au délégataire, ainsi que sa transmission au comptable public de la collectivité et de l'affichage en Mairie.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG (Bas-Rhin) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.